



## MINISTÈRE DES ARMÉES

**SGA**  
Secrétariat général pour l'administration

Lyon, le 17 DEC. 2019  
N° 5478 / ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG Lyon/DRH/BCRF

DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES  
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Service des ressources humaines civiles  
Centre ministériel de gestion de Lyon  
Division ressources humaines  
Bureau concours, recrutement et formation

Section A

Affaire suivie par :  
Nathalie DEQUENNE

Tél. : 04 37 27 22 47  
[nathalie.dequenne@intradef.gouv.fr](mailto:nathalie.dequenne@intradef.gouv.fr)

### NOTE D'INFORMATION

relative à l'organisation de la sélection professionnelle permettant  
de suivre une formation en vue de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier ou  
d'un certificat équivalent, au titre de l'année 2020

à l'attention des destinataires *in fine*

#### RÉFÉRENCES :

- a) Décret n° 2009-1357 du 3 novembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense et modifiant le décret n° 2005-1597 du 19 décembre 2005 portant statut particulier du corps d'infirmiers civils de soins généraux du ministère de la défense ;
- b) décret n° 2014-847 du 28 juillet 2014 portant statut particulier du corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense ;
- c) décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;
- d) arrêté du 13 janvier 2015 fixant les modalités d'organisation de la sélection professionnelle permettant aux aides-soignants civils du ministère de la défense de suivre une formation en vue de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier ou d'un certificat équivalent ;
- e) arrêté du 4 décembre 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de la sélection professionnelle permettant de suivre une formation en vue de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier ou d'un certificat équivalent ;
- f) instruction n° 312726 DEF/SGA/DRH-MD du 28 décembre 2007 portant sur les dispositions fixées par l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 pris en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et fixant les barèmes indemnitaires et les modalités d'indemnisation des personnels civils du ministère de la défense dans le cadre de leurs déplacements temporaires.

Le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon est chargé de l'organisation de la sélection professionnelle permettant de suivre une formation en vue de l'obtention du diplôme d'État d'infirmier ou un certificat équivalent au titre de l'année 2020.

Cette sélection professionnelle est organisée en application des dispositions du décret n° 2014-847 du 28 juillet 2014 modifié et de l'arrêté du 13 janvier 2015, cités en références.

## 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le nombre de postes offerts est fixé à 7 dont 2 postes pour l'Institution nationale des invalides et 5 postes pour le service de santé des armées.

Les inscriptions par internet sont ouvertes du **mardi 17 décembre 2019 au vendredi 7 février 2020 à minuit**, heure de Paris.

La date limite de retrait du dossier d'inscription, par voie postale, est fixée au **lundi 27 janvier 2020**, le cachet de la poste faisant foi.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 7 février 2020**, terme de rigueur.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroule à Lyon, le **mardi 3 mars 2020**.

En vue de l'épreuve orale d'admission, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sera proposé en téléchargement sur les sites internet et intranet du ministère. Toutefois, les candidates et candidats admissibles uniquement transmettent leur dossier de RAEP au CMG de Lyon, **au plus tard le jeudi 7 mai 2020**, terme de rigueur.

L'épreuve orale d'admission se déroule à Lyon, à compter du **lundi 8 juin 2020**.

Il est précisé que les frais de déplacement des candidats sont pris en charge conformément à l'instruction n°312726 du 28 décembre 2007, paragraphe 1-5-1.

## 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent faire acte de candidature les aides-soignants civils du ministère de la défense ayant la qualité de titulaire au **1<sup>er</sup> janvier 2020**.

## 3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'ouverture des inscriptions est fixée au **mardi 17 décembre 2019**.

Il est conseillé aux candidates et aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Toute demande de dossier par messagerie électronique ou par télécopie est refusée.

### *A. Inscription en ligne*

Le formulaire d'inscription doit être complété sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

La date de **fin de saisie des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives par internet** est fixée au **vendredi 7 février 2020**, à minuit, heure de Paris, date de clôture des inscriptions. Jusqu'à cette date, les candidates et candidats déjà inscrits par internet peuvent modifier les données de leur dossier grâce aux numéros d'inscription et de certificat qui leur sont attribués lors de leur inscription par télé-procédure. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle validation.

### *B. Demande de dossier par voie postale*

Les candidates et candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander un dossier d'inscription par voie postale, jusqu'au **lundi 27 janvier 2020**, le cachet de la poste faisant foi, auprès du :

**Centre ministériel de gestion de Lyon**

Division ressources humaines

Bureau concours, recrutement et formation

Section A - SPI 2020

Quartier général Frère

BP 41

69998 Lyon cedex 07

Afin que le dossier leur soit transmis en retour, les candidates et candidats joignent à leur demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse.

### *C. Transmission du dossier d'inscription*

#### ✓ Candidature par internet

**Les inscriptions ne doivent pas se faire à partir d'un poste disposant d'un accès ISPT mais à partir de stations en libre-service ou de supports informatiques personnels, qui doivent disposer de la V8 d'« Adobe Reader ».**

Un document au format « pdf » est proposé aux candidates et candidats qui ont validé leur inscription sur internet. Ce document peut être conservé par ces derniers qui n'ont aucun envoi à faire.

#### ✓ Candidature par voie postale

Après avoir complété leur dossier d'inscription, les candidates et candidats l'envoient par voie postale, au plus tard le **vendredi 7 février 2020**, date de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi, au CMG de Lyon, à l'adresse susmentionnée.

Tout dossier transmis après le **7 février 2020** ou parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste, postérieur à cette date ou dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé.

### *D. Transmission du dossier de RAEP*

En vue de l'épreuve orale d'admission, dès publication de la liste d'admissibilité sur le site concours-civils.defense précité, et **au plus tard le jeudi 7 mai 2020**, avant minuit, heure de Paris, les candidates et les candidats admissibles transmettent leur dossier de RAEP au CMG de Lyon, à l'adresse mail suivante :

[cmg-lyon.recrutement.fct@def.gouv.fr](mailto:cmg-lyon.recrutement.fct@def.gouv.fr)

### *E. Visioconférence*

Toute candidate ou tout candidat résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence pour passer l'épreuve orale dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État.

La demande écrite doit être adressée par mail ou par voie postale, au CMG de Lyon, à l'adresse susmentionnée, au plus tard le **vendredi 15 mai 2020**.

En outre, les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, joignent à leur demande, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

### *F. Demande d'information*

Toute information sur cette sélection professionnelle peut être obtenue auprès du CMG de Lyon par téléphone au 04.37.27.22.47 ou au 04.37.27.37.04.

Il est demandé aux destinataires de la présente note d'information d'en assurer la plus large diffusion.

L'administrateur civil hors classe  
Stéphane VANOLI  
directeur du centre ministériel de gestion de Lyon

**Destinataires pour attribution** : (pour diffusion à vos correspondants locaux relevant de votre périmètre de compétence)

- CMG Saint-Germain en Laye - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation *y compris pour diffusion outre-mer et commandements supérieurs des forces armées*
- CMG Metz - Division Ressources humaines - Pôle recrutement-formation
- CMG Rennes - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation
- CMG Bordeaux - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation
- CMG Toulon - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation
- SPAC
- Hôpital d'instruction des armées Bégin
- Hôpital d'instruction des armées Clermont-Tonnerre
- Hôpital d'instruction des armées Desgenettes
- Hôpital d'instruction des armées Laveran
- Hôpital d'instruction des armées Legouest
- Hôpital d'instruction des armées Percy
- Hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne
- Hôpital d'instruction des armées Robert Picqué
- Institution nationale des invalides (INI)
- Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC)
- Direction centrale du service de santé des armées (DCSSA)
- ONACVG Ain - Allier - Ardèche - Cantal - Drôme - Haute Loire - Haute Savoie - Isère - Loire – Puy-de-Dôme - Rhône - Savoie

**Destinataires pour information** :

- Syndicat CFDT
- Syndicat FO
- Syndicat UNSA
- Syndicat CGT
- Syndicat SNUEC
- Syndicat CFTC

**Copies** :

- DRH-MD /SRHC/SDGPC/DCC/BFPCE
- CMG Lyon - délégué régionale handicap
- CMG Lyon - DGA